

catholique albanaise, elle peut se faire monaca (tertiaire) ; quand elle a déclaré qu'elle renonce à se marier, et veut être monaca, la jeune fille est libre de sortir, d'être présente pendant les visites faites à ses parents, chez lesquels elle continue à habiter, et sa condition semi-religieuse est indiquée par son habillement d'où les bijoux, les hautes broderies et les couleurs voyantes sont rigoureusement proscrits ; elle est astreinte à trois maigres par semaine : le mardi, vendredi et samedi, à la lecture de diverses prières, dernière obligation dont elle s'affranchit assez généralement. Comme rang, elle passe après sa mère et a le pas sur ses belles-sœurs.